

## **Le SYCTOM fixe les prochaines étapes de son projet à Ivry-Paris XIII**

### **Son Président François Dagnaud confirme les engagements pris : prévention, réversibilité, concertation**

*Réunis en comité le 12 mai 2010, les élus du SYCTOM ont fixé à l'unanimité les modalités de la poursuite du projet du futur centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII.*

*Le projet de transformation du site actuel a été soumis au débat public de septembre à décembre 2009. Si le principe du maintien d'une unité de traitement sur le site a fait consensus, le projet reste à finaliser.*

*Le SYCTOM entend poursuivre la réflexion engagée sur ce projet il y a 7 ans, dans le cadre nouveau d'un comité des partenaires de la concertation.*

### **Priorité à la prévention**

La réduction des déchets à traiter est la priorité stratégique du SYCTOM. Il élabore cette année son deuxième plan de prévention, pour la période 2010/2014, avec l'ensemble des acteurs concernés. Le travail sur ce plan de prévention et les résultats d'études complémentaires (gisement et gestion des déchets organiques sur le périmètre du SYCTOM, étude socio-économique sur les évolutions de tonnages, ...) viendront alimenter la concertation pour élaborer le programme détaillé du projet. Le projet Ivry-Paris XIII est résolument mené dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion des déchets prévue dans la Directive cadre européenne du 19 novembre 2008 et dans la loi dite « Grenelle 1 » du 5 août 2009. Il est également en cohérence avec le PREDMA. Enfin, il anticipe les dispositions du projet de loi « Grenelle 2 ».

### **Un projet évolutif**

L'idée majeure est d'adopter un principe de réversibilité dans la conduite du projet. Il s'agit là de permettre l'adaptation du centre durant toute sa durée de vie à l'évolution des gisements, ainsi qu'aux évolutions technologiques et réglementaires.

### **Un projet de service public d'écologie urbaine à l'échelle de l'agglomération**

Le syndicat intercommunal apporte la garantie de la maîtrise publique de la conception, de la réalisation et de l'exploitation du futur centre. Le projet s'inscrit pleinement dans la démarche de solidarité territoriale à l'échelle de l'agglomération parisienne constituée des 84 communes adhérentes.

### **Un garant de la concertation**

Tous les partenaires seront associés à l'information et au contrôle du fonctionnement du centre. De 2010 à 2015, la concertation sera organisée en trois étapes.

La préparation du programme détaillé de l'opération s'effectuera sous l'égide d'un garant choisi par l'ensemble des partenaires, de mai 2010 à mars 2011. Le Comité des partenaires de la concertation s'est déjà réuni le 14 avril dernier. Il devra travailler sur trois grandes thématiques : l'adaptabilité des capacités de traitement à l'évolution des gisements, l'intégration architecturale et paysagère du centre, le suivi et la surveillance des installations.

La charte de qualité environnementale sera élaborée d'avril 2011 à mi-2013. Puis, jusqu'en 2015, l'enquête publique sera préparée sur la base du projet retenu par le SYCTOM.

Contact : Véronique Menseau – Directrice de la Communication - Tél. 01 40 13 17 86 – ou -06 07 18 81 76 – menseau@syctom-paris.fr

